

# CONSTITUTION DES COMITES DE LIBERATION

1W62

REPUBLIQUE FRANCAISE

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

17 Janvier 1945.

Le PREFET des ARDENNES

à Monsieur le MINISTRE de l'INTERIEUR  
-Cabinet-

OBJET : Constitution des Comités de Libération.  
REFERENCE : Votre télégramme du 11 Janvier 1945.

Comme suite aux prescriptions de votre télégramme cité en référence, j'ai l'honneur de vous donner ci-dessous les renseignements demandés :

## Liste des Membres du C.D.L.E

Madame VIENOT, Membre de l'Assemblée Consultative, 5, rue Cognacq-Jay à PARIS	(Socialiste S.F.I.O.)	
M. LAREPPE, Député des Ardennes à NOUZONVILLE	(Communiste)	
M. DELATTRE, Député des Ardennes, 1, rue Bizio à PARIS	(Radical Socialiste)	
M. BONIS, Industriel	(U.R.D.)	
Melle CARLOT, Avocate	(RESISTANCE)	
M. le Docteur DENIS	(RADICAL SOCIALISTE)	
MM. DUPERRAY, Garagiste	(DEMOCRATE POPULAIRE)	
HERCISSE, Capitaine	(F.F.I.)	
Dr JULLICH	Président du C.D.L.	
(Ancien Président du Conseil Général - GAUCHE RADICALE)		
LALLEMANT, Directeur départemental des Prisonniers, Déportés et Réfugiés		
(CEUX DE LA RESISTANCE)	à RUMIGNY	
PARANT, Ajusteur	(PARTI COMMUNISTE)	à NOUZONVILLE
PETRE, Comptable	(F.C.M.)	à MEZIERES, 1, rue Duvivier
PEUBLE, Instituteur	(C.G.T.)	à BOURG-FIDELE
RAULIN, Chef de secteur	(C.D.L.R.)	à VRIGNE-aux-BOIS
ROYNETTE, Inspecteur S.N.C.F.	(C.F.T.C.)	à CHARLEVILLE
SAUVAGE, Instituteur	(FRONT NATIONAL)	à CHATEAU-REGNAULT
SORTON -d°-	(PARTI SOCIALISTE)	à SENUC
Melle TREMPPE, Professeur	(U.F.F.)	à MEZIERES
M. VIGNERON	(LIBERATION-NORD)	à FROMELENNES

Le PREFET,



ARDENNES  
PRÉFECTURE  
MÉZIÈRES

PROCES-VERBAL de la séance  
du 13 Mars 1945

L'an mil neuf cent quarante cinq, le Mardi 13 Mars, en la salle de commissions du C.D.L., le Comité s'est réuni sous la présidence du Docteur JULLICH, Président.

Etaient présents :	Excusés	Absente
MM. SORTON	Mme VIENOT	Melle CARLOT
SAUVAGE	MM. PEUBLE	
RAULIN	DENIS	
PETRE		
BONIS		
PARENT		
LALLEMENT		
VIGNERON		
DUPERRAY		
ROYNETTE		
Melle TREMPE		

Le Président ouvre la séance et donne lecture du dernier procès-verbal qui est adopté à l'unanimité.

Le C.D.L. reçoit ensuite la visite du Lieutenant-Colonel BIENFAIT, Commandant la Subdivision Militaire. Celui-ci, après avoir été salué par le Président expose au Comité ses méthodes de travail et tout spécialement la façon dont s'opère le recrutement à l'heure actuelle et les réquisitions militaires. Il désire collaborer étroitement avec le Comité.

Le C.D.L. entend ensuite une délégation de cultivateurs de SIGNY L'ABBAYE qui viennent protester contre ce qu'ils considèrent comme des abus commis dans la répartition des chevaux de la W.O.L.

Le Président la prie de présenter ses condoléances à la réunion des Services Agricoles du 17 Mars afin qu'il expose leurs griefs devant la commission.

La Commission reçoit M. RAYNAL, ex-conseiller municipal de MEZIERES qui vient donner des preuves de sa conduite sous l'occupation.

Le C.D.L. décide de le convoquer avec une délégation du comité local de Libération de MEZIERES.

L'ordre du jour étant épuisé, le C.D.L. décide de tenir une réunion le Vendredi 17 Mars.

LE PRÉSIDENT :



COMITE DEPARTEMENTAL DE LA LIBERATION DES ARDENNES

--:~

Le Comité Départemental de la Libération des Arden nes réuni dans Charleville délivré depuis quelques heures, envoie à M. le Général DE GAULLE, Chef du Gouvernement Provisoire de la République un hommage admiratif pour son indéfectible confiance dans le destin de la France, aux heures sombres de la défaite et l'assure de son dévouement pour le rétablissement d'un régime démocratique fait de liberté, de justice sociale et de respect des droits.

LE PRESIDENT DU COMITE DEPARTEMENTAL  
DE LA LIBERATION,

Docteur JULLICH.



PB/MD

6 Octobre 1945.

Le PREFET des ARDENNES

à Monsieur le MINISTRE de l'INTERIEUR

OBJET : Dissolution du C.D.L.

J'ai l'honneur de vous rendre compte que le Comité de Libération s'est réuni le 5 courant, sous la présidence de M. le Docteur JULLICH, et a décidé, à l'unanimité des membres présents, la dissolution du Comité départemental de Libération des Ardennes.

En effet, les membres du C.D.L. ont estimé que leur rôle était terminé par suite de l'élection des Conseillers Généraux.

Le PREFET,